

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 11/133 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A LANCER ET SIGNER LES MARCHES PUBLICS DE LA DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET DES TECHNIQUES DE COMMUNICATION EN MATIERE D'EVOLUTION DU SYSTEME DE TELEPHONIE SUR IP DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

SEANCE DU 27 MAI 2011

L'An deux mille onze et le vingt-sept mai, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, PANUNZI Jean-Jacques, de ROCCA SERRA Camille, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BIANCARELLI Viviane à M. STEFANI Michel
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
M. FEDERICI Balthazar à Mme VALENTINI Marie-Hélène
M. FRANCISCI Marcel à M. PANUNZI Jean-Jacques
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme GUERRINI Christine
Mme NATALI Anne-Marie à M. de ROCCA SERRA Camille
M. ORSUCCI Jean-Charles à Mme BARTOLI Marie-France
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne
Mme RUGGERI Nathalie à M. SANTINI Ange
M. SIMEONI Gilles à Mme LACAVE Mattea
M. SINDALI Antoine à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
M. SUZZONI Etienne à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

VU le décret n° 2006.975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,
SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
APRES avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

HABILITE le Président du Conseil Exécutif de Corse à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés de la Direction de l'Informatique et des Techniques de Communication en matière d'évolution du système de téléphonie sur IP de la Collectivité Territoriale de Corse.

L'évolution de notre système de téléphonie sur IP permettra :

- de fournir à l'ensemble des agents de la collectivité un système en adéquation avec l'exigence actuel du marché de la téléphonie et des services de communication associés à ce type de technologie (messagerie unifiée, services de partage documentaire, fax, visiophonie, etc.)
- d'homogénéiser l'ensemble du parc de téléphonie et d'en rationaliser les couts d'exploitation.

Il est envisagé de mettre en place un marché à bons de commande, sur une durée d'1 an reconductible 3 fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Les minimum et maximum en valeur du marché à bons de commande sont fixés par période à :

Période	Montant minimum € HT	Montant maximum € HT
1	80 000,00	300 000,00
2	30 000,00	100 000,00
3	30 000,00	100 000,00
4	30 000,00	100 000,00

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 27 mai 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
--

OBJET : Autorisation de lancement et de signature de marchés publics de la direction de l'informatique et des techniques de communication.

L'objet du présent rapport est de présenter et d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert européen à bons de commande concernant les marchés suivants pour la direction de l'informatique et des techniques de communication :

1. Evolution du système de téléphonie sur IP de la Collectivité Territoriale de Corse.

L'évolution de notre système de téléphonie sur IP permettra :

- de fournir à l'ensemble des agents de la collectivité un système en adéquation avec l'exigence actuel du marché de la téléphonie et des services de communication associés à ce type de technologie (messagerie unifiée, services de partage documentaire, fax, visiophonie, etc.)
- d'homogénéiser l'ensemble du parc de téléphonie et d'en rationaliser les coûts d'exploitation.

Il est envisagé de mettre en place un marché à bons de commande, sur une durée d'1 an reconductible 3 fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Les minimum et maximum en valeur du marché à bons de commande sont fixés par période à :

Période	Montant minimum € HT	Montant maximum € HT
1	80 000,00	300 000,00
2	30 000,00	100 000,00
3	30 000,00	100 000,00
4	30 000,00	100 000,00

Je vous propose de m'autoriser à lancer les procédures désignées ci-dessus ainsi qu'à signer les marchés et tous les actes afférents à ces dossiers.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.